

Salarié protégé licencié sans autorisation : quelle indemnisation s'il a pris sa retraite ?

Le salarié protégé licencié sans autorisation administrative et qui ne demande pas sa réintégration a droit non seulement à l'indemnité pour violation du statut protecteur, mais à une indemnité pour licenciement illicite sans que le juge ait à se prononcer sur la cause réelle et sérieuse du licenciement. C'est le cas y compris lorsqu'il a demandé sa réintégration mais que son départ en retraite la rend impossible.

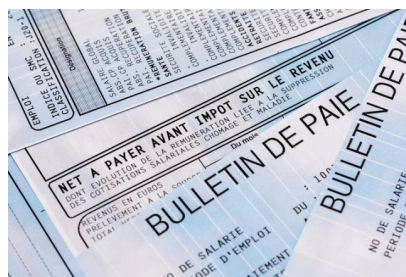
[Lire la suite >>](#)



OETH : le BOSS précise les modalités de décompte des effectifs

La nouvelle rubrique du BOSS consacrée au calcul de l'effectif des entreprises comporte un volet sur le décompte des salariés dans le cadre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Tour d'horizon des nouveautés applicables à compter du 1er août 2022.

[Lire la suite >>](#)



Les heures de délégation sont payées à l'échéance normale, même en cas de litige sur leur nombre

Le refus de l'employeur de payer les heures de délégation d'un représentant du personnel à l'échéance normale constitue un trouble manifestement illicite que le juge des référés peut faire cesser, même en cas de contestation sérieuse. Mais ce refus ne justifie pas, à lui seul, le versement de dommages-intérêts au salarié.

[Lire la suite >>](#)



25 200 **MONTBÉLIARD**
Tél. : 03.81.32.12.33

www.dynamique-ce.fr

www.cabinet-rostaing.com

Découvrez et abonnez-vous à notre
chaîne Youtube Dynamique CE en
[cliquant-ici!](#)



© Cabinet Rostaing